

## Nouvelles du conseil du 6 avril 2021

### L'élection à la mairie est agendée au 13 juin

**Les candidatures doivent être déposées jusqu'au 30 avril**

Ainsi qu'on a pu le lire vendredi dernier dans les pages de la FODC (Feuille officielle d'Avis du district de Courtelary), l'élection municipale complémentaire, qui doit permettre de repourvoir la mairie, est agendée au dimanche 13 juin prochain. Les personnes éligibles et intéressées par cette fonction municipale devront faire acte de candidature jusqu'au vendredi 30 avril à 12 h 00 exactement.

Rappelons que René Rimaz ayant démissionné avec effet quasi immédiat, la mairie est vacante depuis le 30 mars dernier ; le vice-maire, Claude-Alain Wüthrich, occupe le poste ad interim ; ses collègues conseillers municipaux et lui se sont réparti les divers dossiers gérés par le démissionnaire, en attendant que l'élection de juin désigne la personne qui assumera la mairie jusqu'en fin de législature, à savoir jusqu'au 31 décembre 2021.

### Les modalités

La Municipalité rappelle ici quelques précisions importantes concernant la procédure électorale.

Les candidatures devront être présentées dans le délai imparti à l'administration municipale, chacune sur une liste portant les signatures de dix citoyennes ou/et citoyens possédant le droit de vote en matière communale.

En cas de candidature unique, la personne en question sera déclarée élue tacitement par le Conseil municipal, dans sa séance suivant immédiatement le délai de dépôt des listes. Cet(te) élu(e) entrera donc en fonction immédiatement.

Si aucun(e) candidat(e) éligible n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés le dimanche 13 juin, un deuxième tour de scrutin sera organisé le 4 juillet prochain.

### Ni un pied ni une patte dans les prés et les champs

**La population est remerciée de respecter le travail et la propriété des agriculteurs**

La Municipalité rappelle à toute la population et aux visiteurs que la mise à ban des champs est entrée en vigueur le 1er avril dernier, sur l'ensemble du territoire communal. Comme chaque année, cette mesure est valable jusqu'au 30 octobre prochain.

*Afin que l'herbe et les autres plantes puissent pousser, l'accès à toutes les zones agricoles, prés et cultures confondus, est formellement interdit, depuis le 1er avril et jusqu'au 30 octobre*





## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Tous sur les chemins

Il est donc formellement interdit de pénétrer sur un champ, un pré ou tout autre terrain, que ce soit à pied, à cheval ou au moyen de tout engin mécanique ou automobile. Les animaux de compagnie, en particulier les chiens, ne sont pas davantage autorisés à pénétrer sur ces surfaces où l'herbe et les autres plantations doivent impérativement être protégées de l'écrasement et des souillures.

Les autorités remercient par avance la population de respecter la propriété d'autrui et donc de demeurer sur les chemins et autres sentiers clairement définis, lors de toutes ses balades dans la nature. Merci aussi de garder son chien à ses pieds.

Les contrevenants à cette mise à ban seront dénoncés et punis selon la loi en vigueur.

### Les déchets n'ont rien à faire ici

Il n'est pas inutile de rappeler également que le littering est interdit par la législation fédérale, cantonale et communale.

Le plus élémentaire bon sens incite heureusement l'immense majorité des promeneurs à emporter leurs déchets jusqu'à la plus proche poubelle, ce dont ils sont sincèrement remerciés. Cependant, les cultures et autres zones bordant les routes sont jonchées régulièrement de matériaux de toutes natures, bouteilles, cannettes, mégots et autres emballages plastiques, qui ne se dégradent pas, polluent l'environnement et font courir un risque important aux animaux, qu'ils soient de rente ou sauvage.

Le dépôt de déchets, dans la nature ou sur la voie publique, est passible d'amendes salées, que les contrevenants se le disent.

### Du carton, seulement du carton

Les autorités et les services techniques rappellent que les trois conteneurs à carton installés récemment dans la localité sont affectés exclusivement au carton. Le matériau ainsi récolté est destiné à la récupération et donc au recyclage. Conséquemment, lorsque des emballages de plastiques ou autres pièces de sagex y sont déversés, comme ce fut le cas tout récemment, un grand travail de tri est nécessaire, qui induit des coûts conséquents et va à l'encontre des buts visés.

La population est dès lors remerciée de veiller à ne glisser que des cartons, écrasés du mieux possible, dans les trois conteneurs du village. Elle apportera de fait une contribution directe au développement durable.

Les grosses pièces de carton peuvent toujours être apportées entières à la déchetterie, ou une presse se charge de les écraser.

### Incivilités croissantes : appel à la prudence

De nombreuses incivilités, que les autorités déplorent amèrement, ont été commises au village durant les récentes fêtes pascales. Déprédations diverses, nuisances sonores nocturnes, vols dans des véhicules et des caves : ces actes illégaux incitent les autorités à prendre des mesures, qui pourront aboutir à la punition des auteurs identifiés.

En prolongement, le Conseil municipal rappelle à tous les propriétaires qu'ils doivent eux-mêmes avertir les forces de l'ordre, lorsqu'ils constatent des dommages sur leurs biens ou leur terrain.

Par ailleurs, la Municipalité incite fortement la population à fermer à clé non seulement son logement, mais également les véhicules et tous les locaux annexes.



## Municipalité de Sonceboz-Sombeval

### Défibrillateurs : utiles à tous

Il est rappelé à la population que deux appareils de défibrillation sont accessibles en tout temps dans la commune. Le premier est accroché dans le hall d'entrée initiale et toujours ouvert de la Banque Raiffeisen, le second sur la façade du hangar des pompiers, au lieu-dit Le Brahon.

Ces deux défibrillateurs sont destinés à tous, habitants ou visiteurs, en cas d'urgence cardiorespiratoire. Ils peuvent sauver des vies, en permettant d'agir très rapidement, avant même l'arrivée des secours médicaux, grâce aux instructions claires qu'ils contiennent.